



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°912) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «CORRESPONDANCES ET MUSIQUE», A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-23-447**
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 21 septembre de 13h00 à 21h00 et le 24 septembre 2023 de 13h00 à 14h00 (accord de l'orgue à 12h00) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location de salle, pour un montant de 22,03 € TTC (vingt-deux euros et trois centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 21 septembre de 13h00 à 21h00 et le 24 septembre 2023 de 13h00 à 14h00 (accord de l'orgue à 12h00) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11276H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023